

**NOTES DE SEANCE DU GROUPE DE TRAVAIL DES CHERPINES
26 août 2009**

Président de séance

SEYDOUX Laurent, Conseiller administratif de Plan-les-Ouates

Chef de projet

BOLOMEY Philippe, Responsable secteur sports de Plan-les-Ouates

Rédactrice

DI GIROLAMO Karine

Présents

AHR Alexandre, Fondation Sport For Life

BARBOSA Joaquim, Conseiller municipal, Plan-les-Ouates

BESSON Adrien, Group8 architectes

BRISSET Patrick, Association genevoise tennis de table

BROLLIET Olivier, Conseiller municipal Plan-les-Ouates

CANCER Xavier, FC Plan-les-Ouates

CARLETTI Giovanni, Club de plongée Plan-les-Ouates

CIANI Claudio, LAOla

DEUEL-AUBRY Christiane, Club volley-ball Plan-les-Ouates

DU PASQUIER Grégoire, Group8 architectes

EDDER Isabelle, Taiji Plan-les-Ouates

FEBO Christian, Club de natation Plan-les-Ouates

FERNANDEZ.-V Miguel, Théâtre en cavale

GAUDENZI Pietro, Ecoservices

GOBET Rolf, Office pour la promotion industrielle (OPI)

HEEB Sébastien, Tennis Club Plan-les-Ouates

HELGEN Roger, Association genevoise tennis de table

ISLER Gilbert, Adjoint à la direction du service des sports de la Ville de Genève

KLEINER Michael, (DCTI)- Chargé du sport à l'Etat de Genève

LATELLA Antonio, Sports universitaires

LHOEST Rémy, Association genevoise tennis de table

MAGNIN Xavier, Président du Conseil municipal Commune de Plan-les-Ouates

MASPOLI Jerry, Président du Stade Genève, athlétisme

MEYLAN Jean-Michel, Conseiller municipal Plan-les-Ouates

MONBARON Fabienne, Conseillère municipale, Plan-les-Ouates

PONT Michel, Equipe nationale de football

PORTIER Jean-Claude, de Giuli & Portier architectes

RADIC Pascal, Responsable romand beach volley

RODRIGUEZ Mario, Secrétaire général adjoint

ROGGO Jean-Christian, Ville de Genève

SANTIAGO Elena, Association genevoise badminton et Responsable Association genevoise des sports

STENGHEL David, Handisport

THORIMBERT Denis, Conseiller municipal Plan-les-Ouates

Ordre du jour

- 1. Information générale sur le déclassement du secteur Cherpines-Charottons et sur le concours d'aménagement**
- 2. Tour de table pour de nouveaux projets sportifs, de loisirs et culturels**
- 3. Présentations de projets**
 - a. Présentation d'un projet pour le beach volley par l'Association Genevoise de volley ball**
 - b. Présentation d'un projet culturel par le Théâtre en Cavale**
 - c. Synthèse de complexes sports de glace, sports d'eau, arts martiaux, commerces, écoles, centre de soins, piste d'athlétisme indoor et centre des 4 raquettes**
 - d. Mise en place d'un atelier sport étude**
- 4. Discussion et échange sur la suite du groupe de travail**
- 5. Divers**

M. Seydoux souhaite la bienvenue aux participants de cette séance de travail et ouvre la séance à 17h30.

En préambule, **M. Seydoux** indique qu'un important travail de synthèse eu égard à l'articulation urbanistique des différents projets a été effectuée durant l'été. Il en présentera le lors de cette séance. Par ailleurs, il invite les personnes souhaitant procéder à des modifications des notes de séance de les envoyer par courrier électronique.

1. Information générale sur le déclassement du secteur Cherpines-Charottons et sur le concours d'aménagement

a) Information générale

M. Seydoux indique que la principale évolution du processus de décision tient à l'acceptation, par les conseils municipaux des communes de Confignon et de Plan-les-Ouates, du projet de modification de zone.

Confignon a cependant émis une réserve quant à la surface destinée à la future zone industrielle qu'elle souhaiterait plus importante. **M. Rodriguez** précise que le Conseil d'Etat a convoqué les autorités de la commune à cette effet et a accepté ce souhait. Le projet de loi a été envoyé au Grande Conseil qui pourra commencer à l'étudier.

S'agissant de Plan-les-Ouates, le projet de déclassement a été accepté sans réserve. La

commune portera une attention particulière une valorisation équitable des terrains.

b) Mandat d'études parallèles (MEP)

Les bureaux d'architectes ont, en principe, jusqu'à la mi-septembre pour envoyer leur dossier de candidature. Suite à quoi, le jury procédera à une première sélection retenant trois ou quatre bureaux qui seront chargés d'effectuer une image directrice en prévision du futur plan directeur de quartier. *« hors séance, le processus a pris un peu de retard, et cela devrait démarrer en octobre ».*

Un premier aperçu des résultats sera rendu en janvier-février 2010.

M. Seydoux souligne le travail effectué pour l'élaboration du cahier des charges. Tous les projets et les demandes issus du groupe de travail ont été intégrés au document. Ce dernier sera prochainement validé au sein des conseils administratifs des communes de Confignon et Plan-les-Ouates.

M. Seydoux indique que le nombre de logements voulus par le canton, 3'000, n'apparaît plus dans le cahier des charges, laissant ainsi libre les mandataires de faire leurs propositions.

Après cette brève introduction, la parole est donnée aux intervenants.

2. Tour de table pour de nouveaux projets sportifs, de loisirs et culturels

voir la liste des intervenants ci-dessus.

Il n'y a pas de nouveau projet qui émerge.

3. Présentation de projets

- a. Présentation d'un projet pour le beach volley par l'Association Genevoise de volley ball (la présentation peut être téléchargée sur la site)

M. Radic indique que l'équipe suisse de beach volley compte parmi les meilleures nations du monde. En raison d'un manque important de structures adéquates, les sportifs doivent partir s'entraîner à l'étranger hors de la période estivale.

Actuellement, les terrains de beach volley sont au nombre de sept (quatre à Vessy et trois aux Evaux). Il en existe d'autres sur le Canton mais ces derniers ne sont pas des lieux rassembleurs.

La réflexion s'agissant du beach volley s'est porté sur la construction d'une structure payante pour les utilisateurs et accueillant des terrains intérieurs. Par ailleurs la création de quelques terrains extérieurs et d'un bar est vivement souhaitée. A ce titre, **M. Radic** réaffirme sa volonté de maintenir la gratuité pour l'accès aux terrains extérieurs.

Un parking payant a également été envisagé.

Le détail concernant le chiffrage de ce projet figure dans la présentation powerpoint. Suite à cette présentation, **M. Magnin** demande s'il existe des infrastructures en zone frontalière. **M. Radic** répond qu'à Dijon, une petite communauté de volleyeurs a aménagé un terrain intérieur dans un ancien entrepôt. L'intérêt du projet réside dans sa capacité à pouvoir rassembler les joueurs de l'arc lémanique.

M. Thorimbert s'interroge quant à la capacité des gradins en prévision des compétitions. **M. Radic** donne quelques chiffres concernant le nombre de spectateurs lors de manifestations de différentes envergure. Il en ressort que certaines compétitions ne nécessitent pas de gradins. Des tribunes sont installées lors de rencontres plus importantes (ex Coop Beach Tour).

Revenant sur la remarque concernant les parkings, **Mme Edder** demande où en est la réflexion à ce sujet. **M. Seydoux** indique qu'en raison des logements, la capacité des parkings sous-terrains sera revue à la hausse. Et, de souligner la volonté de favoriser la mobilité douce sur le site des Cherpines

b. Présentation d'un projet culturel par le Théâtre en Cavale

M. Fernandez indique que l'association regroupe une petite équipe de fonctionnement au théâtre Pitoëff depuis maintenant cinq ans. Le projet e départ prévoyait d'une part, un théâtre de saison et d'autre part, la création d'ateliers et de stages de formation. Or, le Théâtre en cavale n'y réside que partiellement. Le projet de création d'un espace culturel scénique a donc dû être abandonné.

L'objectif du projet n'est pas de réaliser un théâtre supplémentaire (l'offre de salles étant déjà importante) mais de proposer un nouvel espace de coordination pour les gens du théâtre.

M. Fernandez présente les quatre thèmes dont se compose le projet:

i) Formation

Les comédiens doivent pouvoir mettre à jour leurs compétences grâce à des cours ponctuels répondant à un besoin précis ou à une formation continue.

ii) Antenne de gestion

L'aspect administratif d'une compagnie théâtrale pour le montage d'un spectacle requiert des compétences particulières. L'antenne de gestion servirait de guichet pour le financement d'un spectacle.

A ce titre, **M. Fernandez** rappelle que BASIS, un bureau de conseil et d'information, existait à Genève. Ce dernier proposait organisait également des stages de formation à des chômeurs. Basis a cessé son activité en raison du non renouvellement de la subvention qui lui était allouée.

iii) Scène

Il existe deux types de spectacle. L'un requiert la mise à disposition de salles de répétition de manière ponctuelle. Le second nécessite des locaux permanents en vue de la création de textes, costumes, décor à l'instar du Teatro Malandro.

Ces deux aspects du théâtre devraient pouvoir bénéficier de salles destinées à accueillir différentes activités.

iv) Espace scénique

Cet espace devrait pouvoir proposer des spectacles alternatifs à l'offre existante sur Genève (ex. illusionnisme, one man show, etc.). **M. Fernandez** souligne, par ailleurs, l'importance des spectacles de proximité (ex. café théâtre au chat Chat Noir).

Afin de réaliser le potentiel de ce projet, il est important que les usagers soient partie prenante de l'équipe. Les membres doivent pouvoir intervenir au niveau du comité.

Relevant que le coût de la culture est essentiellement supporté par les communes, **M. Thorimbert** demande ce qu'il en est du financement de ce projet. M. Fernandez répond que, pour l'heure, il ne peut répondre précisément à cette question. Cependant un soutien des communes est envisagé; ce dernier étant principalement destiné à l'équipe administrative.

Par ailleurs, une participation financière pourrait être demandée aux utilisateurs des salles de formation. La Loterie romande et le Service culturel pourraient éventuellement être intéressés à soutenir ce projet. **M. Thorimbert** précise que la Loterie romande peut apporter son soutien pour des frais ponctuels. Et, de rendre attentif aux coûts de fonctionnement qui peuvent s'avérer importants.

c. Synthèse de complexes sports de glace, sports d'eau, arts martiaux, commerces, écoles, centre de soins, piste d'athlétisme indoor et centre des 4 raquettes

M. Seydoux présente une synthèse graphique reprenant tous les projets présentés au sein du groupe de travail. Il ressort que le site des Cherpines permet d'accueillir et intégrer toutes les demandes et présente encore des espaces de transition.

Cette première réflexion sur l'articulation des besoins en présence propose deux importantes infrastructures:

- un complexe sports de glace, sports d'eau, arts martiaux, commerces, écoles, centre de soins.
- un complexe piste d'athlétisme indoor, dojo et centre des 4 raquettes

Le premier complexe regrouperait différentes activités ainsi que les infrastructures relatives au sport-études et à l'académie des sports (centre administratif et hébergement). L'enceinte serait réservée aux manifestations à caractère événementiel, aux sports et à un hôtel.

S'ajoutent à cela des surfaces à commercialiser du côté de la route de Base qui permettrait d'exprimer les synergies en présences et de répondre au critère de rentabilité.

Un grand parking serait construit en sous-sol.

L'autre complexe se décomposerait de la manière suivante en vu de respecter la hauteur légale, à savoir 21 mètres:

- Demi niveau en sous-sol: piste d'athlétisme indoor
- Rez-de-chaussée: 4'500 m2 de surface à commercialiser
- 1^{er} étage: 10 courts de tennis couverts
10 courts de badminton
20 tables pour le tennis de table
terrains de squash
- 2^{ème} étage: terrains de tennis extérieurs + 5'000 m2 de surface à commercialiser

L'empilement des activités libère un espace important sur le territoire pour des activités de loisirs..

Les projets artistiques pourraient disposer de 10'000 m2 situés en prolongement de l'espace dévolu aux sports aquatiques.

Mme Edder est d'avis que la hauteur légale du bâtiment reste néanmoins élevée eu égard à la configuration du site que connaissent les riverains des Cherpines.

M. Heeb fait part de sa réticence s'agissant de la proximité des terrains de tennis et ceux des autres sports. Il craint de perdre en qualité et considère que les utilisateurs seront trop nombreux pour une si petite surface. Il relève néanmoins l'intérêt que peut avoir un tel centre. **M. Barbosa** rejoint l'avis de M. Heeb quant au déficit qualitatif que cette solution pourrait engendrer.

Il est répondu que les sports inclus dans le centre des quatre raquettes n'engendre pas beaucoup de monde simultanément.

Mme Santiago indique que le badminton a besoin de dix terrains supplémentaires pour répondre à l'organisation des compétitions. M. Seydoux rappelle que le centre de la piste d'athlétisme correspond à au moins trois salles de gymnastique qui peuvent être mis à disposition pour des compétitions..

M. Maspoli relève que la conception envisagée pour ce bâtiment représente la meilleure solution en raison des activités qu'il permet de regrouper.

M. Besson souligne l'intérêt que représente la mixité. Par ailleurs, il existe des dispositifs architecturaux destinés à pallier les nuisances sonores, tels que des cloisements provisoires, etc. **M. Du Pasquier** relève que le sport de compétition apparaît privilégié. **M. Seydoux** rappelle que le projet est également étroitement lié à la formation. Il est donc important de concevoir des infrastructures de qualité. Il ne s'agit cependant pas de créer des lieux de compétition à tout prix. **M. Heeb** souligne l'importance de proposer la pratique d'un sport également sous l'angle du loisirs et de la formation.

M. Ciani relève l'innovation amené par le projet en matière de formation. Il s'interroge cependant sur le potentiel des clubs à pouvoir assumer un centre de formation et y travailler avec une équipe de professionnels. Le projet des Cherpines représente une opportunité fantastique, reste à déterminer comment le sport genevois répondra à celle-ci.

M. Helgen indique que le tennis de table est déjà prêt à répondre et que le centre de formation sera occupée de manière permanente.

Mme Santiago indique que c'est également le cas pour le badminton.

M. Portier relève que la qualité du travail effectué jusqu'à présent a permis d'établir la taille des surfaces nécessaires à répondre aux besoins en présence. La prochaine étape consistera à déterminer les synergies possibles entre les différentes infrastructures, la nature du sol et les axes du site. Pour sa part, il est d'avis que le centre des 4 raquettes peut fonctionner.

M. Magnin indique que le travail de la commune consistait à collecter les différents éléments pouvant s'intégrer au projet global. Les besoins énoncés doivent être défendus. Et, de souligner la volonté de poursuivre le travail dans l'optique de pouvoir défendre le programme au niveau foncier.

M. Seydoux indique qu'un grand travail a été effectué lors de l'élaboration du cahier des charges et cela n'a pu être possible que par l'implication de tous.

5. Discussion et échange sur la suite du groupe de travail

a) Ateliers spécifiques

M. Seydoux propose de faire débiter les ateliers thématiques à l'automne. Les sujets travaillés pourraient être les suivants:

- Complexe des sports de glace et sports aquatiques
- Complexe de la piste d'athlétisme, dojo et centre des 4 raquettes
- espaces artistiques et culturels
- sport-études
- ...

Ces ateliers pourront ainsi enrichir le MEP.

S'agissant du sport-études, **M. Kleiner** indique qu'une réflexion est en cours quant à l'éventuelle réalisation d'un campus. **M. Seydoux** est d'avis que dans l'éventualité où le campus serait construit, il serait pertinent de l'intégrer au projet des Cherpines.

M. Kleiner indique qu'un groupe d'accompagnement a été créé et impliqué dans la réflexion. Le Conseil d'Etat devrait se prononcer d'ici la fin de l'année. **M. Seydoux** demande s'il est pertinent de débiter un atelier sur le sport-étude à l'automne d'autant que les premières propositions des architectes seront présentées au jury et à la population au mois de janvier prochain. **M. Kleiner** est favorable à ce que les ateliers débutent en janvier. Il précise qu'il s'agira d'un programme sport-études public mais que des synergies sont envisageables avec le secteur privé. **M. Ciani** souhaite que l'atelier démarre rapidement en vue de dégager les synergies possibles.

6. Divers

M. Pont estime que c'est un superbe projet et qu'il s'agit de le défendre. Il insiste sur l'importance de maintenir une cohésion au sein du groupe de travail afin de promouvoir le projet des Cherpines dans son ensemble. Ces propos reçoivent un accueil très favorable de la part des participants.

Mme Edder rend attentif le groupe de travail quant à l'importance des espaces verts pour les aires de jeux des enfants, le jogging, les pics-nics, etc. **M. Seydoux** rejoint cet avis et ajoute qu'une attention particulière est portée aux riverains.

Pour terminer, **M. Seydoux** remercie les participants et clôt la séance à 19h30.

La prochaine séance se tiendra le

**30 septembre 2009 à 17h30
Salle du Conseil municipal
Mairie de Plan-les-Ouates**

La séance est levée à 19h30.